



Au programme de ce numéro :

- [Participez au webinaire régional "Séjour imagerie vague 2"](#)
- [Qu'est-ce que la « vague 2 » et à qui s'adresse-t-elle ?](#)
- [Les étapes pour préparer la vague 2](#)



PARTICIPEZ AU WÉBINAIRE "SÉJOUR IMAGERIE VAGUE 2"

Représentant d'un cabinet d'imagerie médicale ou d'un établissement hospitalier, nous vous proposons un temps d'échanges le jeudi 9 avril de 12h30 à 14h pour :

- Comprendre la "vague 2 imagerie" et le dispositif de financement SONS
- Identifier quelles questions se posent pour choisir sa DRIMBox
- Bénéficier d'un panorama de solutions proposées sur le marché
- Anticiper les prérequis et les premières actions à mener pour se préparer
- Poser toutes vos questions !

[Je m'inscris](#)

LA VAGUE 2, LES DRIMBOX...EN BREF

Qu'est-ce que la "vague 2" en imagerie ?

La « vague 1 » du Séjour a fait évoluer les logiciels de RIS afin de permettre la qualification de l'identité nationale de santé (INS) des patients, l'alimentation de leurs comptes rendus d'imagerie dans le DMP et le partage direct via la Messagerie Sécurisée de Santé.

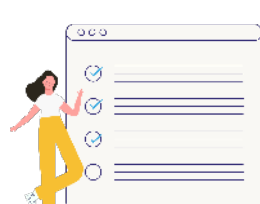


La « vague 2 » poursuit cette dynamique en facilitant la **consultation sécurisée des antécédents et des images médicales dans le DMP**, ainsi que l'intégration automatique des documents reçus via MSSanté dans le RIS (Système d'information radiologique).

Les bénéfices attendus sont nombreux : un accès simplifié à l'historique du patient, une réduction des examens redondants et une meilleure comparaison des résultats. Plus largement, elle vise à améliorer la qualité de la prise en charge.

Qui est concerné ?

Les services d'imagerie hospitaliers, les centres d'imagerie médicale mais aussi la médecine nucléaire.



LES ÉTAPES POUR PRÉPARER LA VAGUE 2

Étape 1 : s'équiper en logiciels conformes aux exigences de la vague 2

Il est nécessaire de commander auprès d'un éditeur référencé (ou en cours de référencement par l'ANS) :

1. La mise à jour vague 2 de votre RIS, qui est le pré-requis indispensable au déploiement d'une DRIMBox
2. Une solution de DRIMBox

FAQ DRIMBox

Comment choisir sa DRIMBox ?

Il n'y a pas d'obligation à commander une DRIMBox auprès de vos éditeurs de RIS ou de PACS actuels. En amont de votre choix, il est utile de s'interroger sur l'équipement DRIMBox le plus approprié à :

- Votre type de structure, votre contexte, votre organisation
- L'architecture de votre système d'information et le positionnement technique de votre DRIMBox
- Vos besoins et usages métiers, au regard de vos pratiques de partage et d'échange en imagerie avec vos partenaires, qui nécessitent ainsi des fonctionnalités complémentaires à évaluer sur les différentes offres proposées par les éditeurs

Comment s'y retrouver dans les offres de DRIMBox ?

Dans la continuité du forum de démonstration organisé en novembre dernier, l'équipe du groupement propose une **vision panoramique* des solutions de DRIMBox**, permettant d'identifier notamment :

- La typologie de solutions proposées : DRIMBox intégrée au RIS, au PACS, ou "agnostique"
- Leur mode de vente et leur mode d'installation
- Les fonctionnalités "optionnelles" proposées (non financées par le SONS) comme par exemple l'accès aux antécédents lors d'une demande d'avis

*Ce panorama sera présenté lors du webinaire du 9 avril ! ([inscrivez-vous](#))

Comment bénéficier d'un financement ?

Pour bénéficier du financement SONS, **il faut signer un bon de commande par logiciel** (RIS et DRIMBox). Celui-ci doit couvrir uniquement les fonctionnalités socles auprès d'un éditeur référencé (ou en cours de référencement par l'ANS). Ce référencement atteste que la solution respecte les exigences nationales et conditionne le financement par le dispositif SONS.

Information : toute personne morale, identifiée par un SIREN, ayant une activité de radiologie et/ou de médecine nucléaire non nulle en 2023 peut prétendre au financement SONS proposé par l'ANS.

Quelle date limite pour commander ?

La date limite de dépôt de la commande à l'ANS par l'éditeur est le **10 novembre 2026 pour le RIS et la DRIMBox**, ce qui laisse encore quelques mois pour bien choisir !

Nous vous recommandons néanmoins de ne pas attendre la dernière minute pour passer commande afin de ne pas dépendre de la capacité de traitement des éditeurs.

L'installation devra être finalisée pour le **9/6/2027 concernant le RIS** et pour le **15/9/2027 concernant la DRIMBox**.

Étape 2 : initier une réflexion sur vos process d'identitovigilance

La qualification de l'Identité Nationale de Santé est **une obligation réglementaire**. C'est aussi un prérequis d'importance à la vague 2 du Séjour : **il s'agit de la clé d'entrée pour partager** les antécédents et les images médicales du plus grand nombre de patients ! **Cet enjeu est à travailler dès maintenant**, afin de progressivement mettre en œuvre les transformations auprès de vos équipes.

[Téléchargez l'affiche dédiée à l'INS en imagerie](#)

Information :

soyez vigilants sur l'échéance des certificats IGC-Santé déployés dans vos RIS, afin d'éviter toute rupture de qualification des INS, ou d'alimentation du DMP !

La **cellule régionale d'identitovigilance** du Groupement Régional e-Santé Bretagne, missionnée par l'Agence Régionale de Santé, **peut vous accompagner gratuitement pour** :



- Vous (in)former sur la mise en œuvre de l'INS et ses implications en structure d'imagerie
- Échanger sur vos pratiques actuelles en matière d'identitovigilance
- Explorer ensemble des solutions pour renforcer la sécurité et l'efficacité de vos processus

Contactez-nous :

Identitovigilance :



Aurélie BASSET
Cheffe de projets &
Référente Régionale en Identitovigilance

aurelia.basset@esante-bretagne.fr

06 15 93 72 93

DRIMBox et imagerie :

imagerie@esante-bretagne.fr

À bientôt ;

L'équipe imagerie du Groupement Régional e-Santé Bretagne

Retrouvez-nous sur :



[LinkedIn](#)

You are receiving this email as you signed up for our newsletters.

Want to change how you receive these emails?

You can [Unsubscribe](#) or [Update your preferences](#)